



S.D.P.M

SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX

Cédric MICHEL
Président National

☎ 0.826.81.68.93
☎ 05.24.84.12.27

president@sdpm.net

OBJET : POSITION DE L'UMP

REFERENCES : VOTRE FASCICULE SUR L'AUTORITE AVRIL 2013

SUIVI N°1K00446988092

DESTINATAIRE

**M. le Président
Jean-François COPE
UMP
55 rue de la Boétie
75008 PARIS**

Le Bureau National, le 19 avril 2013.

Monsieur le Président,

Je viens par la présente vous exprimer toute ma déception à la lecture de votre fascicule d'avril 2013, en conclusion de votre convention sur l'autorité.

En effet, vous indiquez :

« Nous sommes favorables au développement des polices municipales armées partout où le maire estime que cela est nécessaire à la sécurité de ses concitoyens. » puis « · si nécessaire, à armer les polices municipales ».

Finalement vous n'apportez rien de plus que ce qui n'existe déjà.

La plupart des Maires qui n'arment pas leur Police Municipale, estiment que cela n'est pas nécessaire, et ils n'ont donc aucune raison de changer d'avis.

Par ailleurs, cette position est en complet décalage avec les réalités du terrain :

- Tous les agents de Police Municipale sont censés exercer les mêmes missions qui sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de la Sécurité intérieure, et divers autres textes ;
- Le Maire est le responsable de la sécurité sur le territoire communal ;

Il est donc juridiquement invraisemblable que des Maires puissent décider librement de faire assurer ou non, des missions de sécurité à leurs agents, qui sont de par leur nature même, dangereuses.

Syndicat National Professionnel déclaré à la Mairie d'HOSTENS
Adresse Postale : 14 clos de la Haute Lande 33125 HOSTENS

WWW.SDPM.NET

S'agissant des implantations de la Police Municipale, dans des zones dangereuses ou non, justifiant l'armement, cet argument ne tient pas.

En effet, il n'est pas envisagé de désarmer les Gendarmes et les Policiers Nationaux, dans les zones rurales.

Pourtant sur la voie publique, les Policiers Municipaux font les mêmes interventions que les Militaires et Fonctionnaires d'Etat : ils encourent les mêmes risques.

D'ailleurs, je puis vous rappeler que selon la Cour des Comptes, il n'y a jamais plus de 5 000 policiers et gendarmes nationaux sur la voie publique à l'instant T.

Ce qui prouve, que la Police Municipale, dont le rôle est d'être visiblement présent sur l'espace public, et la première force d'intervention contre l'insécurité.

Il est particulièrement dommage que votre parti ne soit vraiment pas plus ambitieux à ce sujet. La Police Municipale, possède un potentiel formidable, mais que partiellement exploité, dans la lutte contre l'insécurité.

Vous savez, qu'aucun gouvernement ne pourra multiplier par 2, 5 ou 10 les effectifs de l'Etat en matière de sécurité, alors que l'on ne possède pas plus de 5 000 agents sur la VP avec près de 200 000 personnels.

Il aurait été ambitieux de proposer la généralisation de la Police Municipale, armée, à l'échelon local, soit municipale, soit intercommunale selon les spécificités. Celle-ci, verrait ses missions parfaitement réparties, avec les forces d'état. Ceci fait parti de notre projet de « Police Territoriale ».

A titre empirique, je voudrais vous rappeler que partout où la Police Municipale a été désarmée et/ou des missions ont été réorientées vers plus de « social » ou uniquement « préventif » l'insécurité s'est fortement développée : AMIENS, COLOMBES, TOULOUSE etc...

De plus, le Sénat a reconnu que le recul de l'insécurité de 20% en Seine Saint-Denis était dû à l'action de la Police Municipale.

Je trouve dommageable votre méthode de réflexion : une fois encore vous écartez de celle-ci, les professionnels eux-mêmes, qui pourrais-je vous le rappeler, ne sont pas dénués de capacités intellectuelles, outre la valeur ajoutée de l'expérience.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

***Le Président National,
Cédric MICHEL***